

Une prime et après ???

Il est urgent de répondre structurellement à la montée l'inflation !

La proposition des employeurs de la branche professionnelle des IEG d'augmenter le Salaire National de Base (SNB) de 1% au 1^{er} juillet 2022, a été unanimement rejetée par les Fédérations syndicales. Proposition jugée indécente au regard de la prévision de l'INSEE d'une inflation à 5,5% pour la seule année 2022, et probablement autour de 7% en 2023...

Vendredi 8 juillet, la Direction d'EDF SA a informé les organisations syndicales d'EDF SA de son intention de donner une prime « pouvoir d'achat » à tous les salariés d'EDF SA. Son montant serait équivalent à **1% de la rémunération globale**, avec un **plancher de 600€ pour tous**. Cette prime pourrait être versée par moitié en septembre et en octobre 2022.

Elle sera perçue comme un « coup de pouce » conjoncturel, mais loin de couvrir l'inflation de la seule année 2022 ! **Elle ne pourra en aucun cas, répondre à la problématique durable de l'inflation galopante pour 2022, 2023 et les années à venir...**

La loi relative au pouvoir d'achat en cours de discussion au parlement prévoit l'attribution d'une **prime défiscalisée pouvant aller jusqu'à 6 000€**. Mais la Direction a déjà décidé, ce sera 600€ à EDF SA. Et pour ce qui est de couvrir durablement l'inflation, là, toujours aucune proposition !

La **Cfdt** a rappelé que c'est bien par une revalorisation de la grille des salaires que pourra être contenue cette hausse structurelle (donc durable) de l'inflation.

A défaut de vouloir augmenter le SNB, la direction d'EDF SA pourrait choisir d'y répondre par l'attribution à tous de **2 NR « pouvoir d'achat »**. **C'est ce que demande la Cfdt d'EDF SA.**

Quand les 500 plus grandes fortunes françaises dépassent le cap des 1000 milliards d'euros...

Rendez-vous pour une rentrée sociale où il faudra peser pour être mieux considérés et faire entendre notre voix !

AUGMENTATIONS

